

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 425

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 19 QUATER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« d'entraîner une atteinte grave à la santé ou à la salubrité publique »,

les mots :

« de générer une telle atteinte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.